



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
2 août 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

Treizième session

Bonn, 2-6 août 2010

Point 5 de l'ordre du jour

Rapport de la session

### Projet de rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa treizième session

*Rapporteur:* M. Miroslav Spasojevic (Serbie)

#### Table des matières

(À compléter)

#### **I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)**

1. Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto a tenu sa treizième session à l'Hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 2 au 6 août 2010.
2. Le Président du Groupe de travail spécial, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs.

(À compléter)

#### **II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)**

##### **Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour)**

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 2 août, le Groupe de travail a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/AWG/2010/8).

4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session;
  3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
  4. Questions diverses.
  5. Rapport de la session.

### **III. Rapports sur les points 2 b) à 4 de l'ordre du jour**

(À compléter)

### **IV. Rapport de la session (Point 5 de l'ordre du jour)**

5. À sa xx séance, le xx août, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport de sa treizième session (FCCC/KP/AWG/2010/L.5. À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport, suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

### **Annexes**

(À compléter)

---